



Exonération sous location

Par **M1juliette**, le **13/07/2013** à **16:20**

Bonjour,rnrnJ'ai fait l'acquisition de ma maison principale il y a 9 mois. J'ai un ancien bureau collé à la maison (même lot sur le cadastre que l'habitation principale) que je souhaite louer en habitation. Il semblerait que la sous location soit possible; dans ce cas peut-on exonérer des impôts les revenus et les travaux liés à cette sous location.rnY-a-t-il d'autres solutions qui pourraient être intéressantes fiscalement?rnrnMerci de votre aide.

Par **amajuris**, le **13/07/2013** à **17:34**

bjr,rnce n'est pas de la sous location mais de la location.rncdt

Par **trichat**, le **14/07/2013** à **22:18**

Bonsoir,rnrnDès que vous mettez en location une partie de votre habitation, les revenus procurés sont imposables dans la catégorie des revenus fonciers; vous pourrez déduire des loyers encaissés le coût des travaux réalisés sur cette fraction d'habitation.rnrnSeule peut être exonérée la location d'une ou plusieurs chambres meublées de votre habitation sous condition.rnrnCi-joint lien vers site "vosdroits.service public":rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F1991.xhtml>rnrnCordialement.

Par **M1juliette**, le **19/07/2013** à **14:51**

merci pour cet éclairage